

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire
78 rue de Varenne
75349 PARIS SP

Paris, le 12 avril 2013

Objet : Projet ERSCIA

Monsieur le Ministre,

Dans un communiqué de presse daté du 30 novembre 2010, la société ERSCIA a annoncé avoir déposé un permis de construire en vue de la construction sur la commune de Sardy – Lès - Epiry (58) d'un projet de pôle bois.

Ce projet suscite des tensions qui méritent d'être portées à votre connaissance.

Les projets de scieries sont en général des moments heureux pour notre Profession car source de développement et d'industrialisation de notre secteur, grâce à la création de valeur ajoutée.

A ce titre, la FNB a toujours soutenu tous les projets nouveaux sérieux, sans distinction de la localisation du siège social ; et il est légitime que ce projet par sa dimension fasse rêver élus locaux et les services instructeurs de ce dossier.

Il n'en demeure pas moins légitime que ce projet suscite aussi des questions et interrogations sur la volonté des Pouvoirs publics à l'égard de ce projet qui, par sa dimension, est de nature à modifier les équilibres en place sur un plan national.

Il est donc de mon devoir de vous donner communication de ces éléments afin de vous permettre d'alimenter votre réflexion. Les principaux points sont les suivants :

1. Une mission a été confiée au CGAER sur ce dossier pour alimenter et éclairer les forces en présence. Cependant en rendant confidentiel son avis et ses réflexions, le CGAER a étouffé le débat et porté atteinte à sa neutralité. Plus de transparence aurait permis un débat contradictoire qui a, de fait, été confisqué et qui aurait pu aider à l'émergence d'un consensus. En particulier, le plan d'approvisionnements et sa fiabilité méritent interrogation dans un contexte de crise.

2. La forêt française dispose de potentialités de développement incontestables et la volonté de la Filière pour mobiliser plus de bois avec le projet Forêt Bois pour la France témoigne d'une volonté collective forte de mieux valoriser notre patrimoine forestier.

Cependant, au cas d'espèce, il convient de mesurer les potentialités en essences de bois résineux dans la zone d'approvisionnement d'ERSCIA à horizon de 20 ans.

FCBA a mené une étude approfondie de l'adéquation entre la ressource disponible et les besoins des outils industriels en place à horizon de 20 ans, qui démontre 2 éléments :

- Une disponibilité réelle de bois non captée par les outils en place mais qui est nettement inférieure aux besoins d'ERSCIA, cette disponibilité s'amenuisant à horizon de 20 ans faute de plantations permettant de préserver le potentiel forestier dans les régions considérées. Il n'y aura donc, de façon certaine, pas assez de bois pour alimenter toutes les entreprises, ceci étant renforcé par le fait que ladite disponibilité est conditionnée à la volonté de milliers de petits propriétaires à vendre.
- Au regard de ces éléments, la FNB conditionne le soutien de ce projet par les Pouvoirs publics français à un plan de sauvegarde de l'emploi couvrant les huit régions touchées, afin d'accompagner les entreprises et emplois menacés par le projet.
Si l'emploi est votre priorité, nous devrions nous rejoindre.

3. Le projet ERSCIA a comme modèle principal la production d'énergie. C'est sur ce point que nous posons les interrogations les plus fortes :

- a) L'équilibre économique du projet repose sur un « **butinage fiscal** » permettant le cumul d'aides d'état en France et en Belgique ayant le même objet. Le dispositif d'appui français est fondé sur une bonification du tarif de rachat de l'électricité financé par la CSPE, tandis qu'en Belgique le dispositif d'appui fiscal est fondé sur la délivrance de certificats verts, financés par l'Etat belge.

Le projet ERSCIA vise à cumuler ces deux aides pour le même produit ce qui, dans le contexte budgétaire et politique actuel, est de notre point de vue immoral et socialement inconcevable.

Pour la France, d'après nos calculs selon les informations publiées par ERSCIA, cela constitue une aide nette annuelle de l'Etat français de plus de 7 millions d'euros par an au projet (et un coût annuel pour la CSPE du double).

Pour la Belgique, selon les informations diffusées sur les centrales d'électrabel, la vente de certificats verts constituerait un apport de 8 à 15 millions d'euros/an selon le cours de ce dernier.

- b) Un projet au bilan écologique contestable : en effet, si le volet cogénération est vertueux (plus de 80% de rendement énergétique) ce n'est pas le cas de l'usage des granulés pour la production d'électricité sans chaleur en Belgique (30% d'efficacité énergétique).

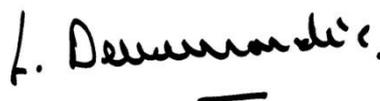
Cette production d'énergie renouvelable fera cruellement défaut aux engagements de la France en 2020.

Ceci est d'autant plus critiquable que l'Etat français refuse d'accorder aux scieries françaises de taille intermédiaire un tel tarif de rachat de l'électricité leur permettant d'installer des petites cogénérations où le bilan écologique et économique serait au moins 50% plus efficient et permettrait de dynamiser l'ensemble de la filière au profit de l'intérêt général.

J'espère, Monsieur le Ministre, avoir apporté par ces quelques éléments un éclairage nouveau au projet sur lequel votre avis est sollicité. Je reste à votre disposition pour en discuter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre à l'assurance de ma haute considération.

Le Président,



Laurent DENORMANDIE

Copie à

- Mme BATHO Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- M. MONTEBOURG, Ministre du Redressement productif